

Utilisez votre MasterCard® et gagnez
une expérience 5étoiles à la finale de
l'UEFA Champions League 2010 à Madrid.



Pour chaque montant de Rs 2000 dépensées sur votre MasterCard du **10 mars** au **28 avril 2010**, vous obtenez automatiquement une entrée dans le tirage au sort et avec votre « lucky draw number » la chance de gagner !

L'un des trois prix 5étoiles, incluant :

- Un voyage aller-retour Maurice-Madrid, pour deux personnes.
- 2 billets d'entrée à la finale de l'UEFA Champions League, le 22 mai 2010 à Madrid.
- L'hébergement dans un hôtel quatre étoiles incluant les facilités de transport.
- Une visite culturelle de Madrid
- Une carte MasterCard pré alimentée pour un crédit total de 500 Euros.
- Une rencontre avec le célèbre arbitre Pierluigi Collina.
- Des cadeaux souvenirs.

L'un des 15 téléviseurs LCD Sony Bravia 40 pouces.

L'un des 15 Home Cinema Sony.

Termes et conditions applicables.

MasterCard est une marque enregistrée de MasterCard International Inc.

Les billets d'entrée sont gracieusement offerts par MasterCard, sponsor officiel de l'UEFA Champions League.



TERMES ET CONDITIONS DE LA CAMPAGNE DE COMPÉTITION Mastercard® & Maestro® UEFA CHAMPIONS LEAGUE 2010

1. Les promoteurs de cette compétition sont MasterCard International Inc.
2. Les banques, agréés MasterCard et Maestro participant à cette campagne, à l'île Maurice, sont : MPCB, SBM, MCB, AFRASIA, HSBC, SBI, BANK ONE & CIM FINANCE
3. La période de compétition débute le 10 mars 2010 et prend fin le 28 avril 2010. Cette période est ici dénommée "la compétition".
4. Toute personne âgée de plus de 18 ans, résidant à Maurice et possédant une carte MasterCard ou Maestro valide, émise par une banque mauricienne, a le droit de participer à cette compétition.
5. Les employés de MasterCard International, des banques représentant ces cartes, des agences de publicité associées, ainsi que leurs familles, ne peuvent pas participer à cette promotion.
6. Seules les transactions effectuées dans les points de ventes (à Maurice ou à l'étranger) seront comptabilisées. Les transactions effectuées aux guichets automatiques ainsi que les transactions cash ne seront pas prises en considération pour la compétition.
7. Durant la période de la compétition les détenteurs de cartes obtiendront un « lucky draw number » - numéro de tirage au sort, pour chaque montant de Rs 2000 dépensées. Les montants dépensés seront arrondis à la valeur supérieure pour l'allocation du nombre de 'lucky numbers'. Le « lucky draw number » sera « équivalent à une entrée dans le tirage au sort. Les participants recevront leurs « lucky draw numbers » par sms (texto) et par courrier.
8. Les prix consistant en des voyages à la finale qui aura lieu à Madrid comprennent chacun un billet aller-retour pour deux personnes ; des billets d'entrée pour assister aux matches et une carte MasterCard pré alimentée pour un crédit total de 500 Euros. Les autres prix incluent 15 télévisions à écran plat et 15 « Home Cinemas » (système d'enceintes audio). Ces prix ne peuvent être convertis en argent.
9. Le tirage au sort pour l'attribution des prix se fera au Mauritius Turf Club en la présence de représentants de la Gambling Regulatory Board le 7 mai 2010 et les gagnants seront avisés par téléphone au plus tard le 7 mai 2010. Toute dépense portée au compte sur la période de compétition (du 10 mars 2010 au 28 avril 2010) se qualifiera pour ce tirage au sort.
10. Les résultats du tirage au sort sera communiqué par voie de presse. Les gagnants seront aussi avisés directement à leurs adresses telles que répertoriées dans les registres de leurs banques respectives.
11. Les gagnants devront se présenter, accompagnés de la personne désignée pour les accompagner et devront soumettre une preuve légale de leur identité pour retirer leurs prix au plus tard le 10 mai 2010 suivant les détails qui seront établis le jour du tirage au sort.
12. Toute personne effectuant le voyage devra disposer d'un passeport valide de même que tout autre document de voyage nécessaire afin de se prévaloir de son prix.
13. Les promoteurs, MasterCard International Inc., leurs compagnies associées, leurs agents, les entrepreneurs et les sponsors déclinent toutes responsabilités de toutes pertes directes ou indirectes, blessures ou dégâts qui pourraient survenir au cours de la participation à la compétition ou qui pourraient empêcher les gagnants de profiter entièrement de leur prix.
14. En cas de besoin, pour des raisons légales ou autres, la compétition promotionnelle peut être immédiatement stoppée, sans préavis. Dans cette éventualité, les participants devront accepter de renoncer à tout droit de recours légal, par rapport à la compétition, contre les promoteurs, agents, entrepreneurs ou sponsors.
15. Dans l'éventualité d'un litige, la décision de MasterCard International Inc. est finale et sans appel et aucune correspondance y relative ne sera entretenue.
16. Tous les participants à cette compétition acceptent de fait de se soumettre aux règlements de la compétition.
17. En acceptant leur prix, les gagnants donnent le droit aux promoteurs d'utiliser leurs noms et leurs photos pour toutes promotions, impressions et besoins publicitaires et de relations publiques : pour toute publication aux points de vente, ou tout autre matériel durant la période de la compétition et pour une période d'un mois après le tirage au sort. Les gagnants pourront être appelés à apparaître, gratuitement, dans les médias nationaux et régionaux.
18. MasterCard International Inc. ne pourra, en aucune façon, être tenue responsable de toute taxe additionnelle découlant de cette compétition, autre que celle qui lui incombe au titre de Taxe de Permis de la Gambling Regulatory Board, laquelle taxe a déjà été réglée.